



Dépenses entrant dans le cadre de la pension alimentaire

Par **WATM**, le **03/07/2010** à **11:57**

Bonjour,

les rapports avec mon ex-femme sont très tendus, nous avons 2 enfants: une fille de 9ans et un garçon de 7ans, je lui verse un peu plus de 400 euros de pension alimentaire par mois. Néanmoins mon ex-femme trouve toujours des excuses pour que je fasse des frais supplémentaires. Cela peut paraître insignifiant mais ça ne l'est pas car les enfants en souffrent. Exemple: les enfants ont maillots de bain et lunettes pour la piscine, elle a refusée de leur laisser les lunettes pretextant que cela fait partie des extras et que leur père doit en acheter de son côté. Question: si j'achète des lunettes à mes enfants pour la piscine, puis-je retenir cette achat sur le montant de la pension? Et sur quel texte puis-je m'appuyer au cas où pour être dans mon bon droit? Je pose cette question car elle me menace au cas ou je le ferai, de m'exposer à des conséquences qu'elle ne précise pas.

Je vous remercie par avance pour les éclaircissements qui pourront m'être apporté.

Bien cordialement.